



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 738-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CHATS ET D'AUGMENTER CERTAINES AMENDES EN CAS D'INFRACTION

RÈGLEMENT 99-2023 – RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

RÈGLEMENT 58-2016-55 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL À 0,25 ET D'INTERDIRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I.15 SAUF POUR UN USAGE MUNICIPAL

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2023, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 25 JANVIER 2023**

Olivier Pelletier, greffier-adjoint



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE  
AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 738-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CHATS ET D’AUGMENTER CERTAINES AMENDES EN CAS D’INFRACTION

RÈGLEMENT 99-2023 – RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

RÈGLEMENT 58-2016-55 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D’AUGMENTER LE COEFFICIENT D’EMPRISE AU SOL MINIMAL À 0,25 ET D’INTERDIRE L’ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I.15 SAUF POUR UN USAGE MUNICIPAL

---

Je soussigné Olivier Pelletier, greffier-adjoint de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 25 janvier 2023 du journal *Métro – Montréal Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 25 JANVIER 2023**

Olivier Pelletier, greffier-adjoint